

PORT SAINT-PIERRE DES EMBIEZ



Capitainerie - Ile des Embiez, 83140 Six-Fours-les-Plages
Tél : 04 94 10 65 21 | Fax : 04 94 34 07 51 | Email : capitainerie@paul-ricard.com

PROCÉDURE DE RÉSERVATION POUR UNE ESCALE

Toute demande sera validée en fonction des disponibilités de places

Pour les bateaux inférieurs à 15m

Durée de l'escale entre 1 et 3 jours

La demande doit se faire par email ou par téléphone, la veille de l'arrivée.

Durée de l'escale au-delà de 3 jours

La demande doit se faire par email uniquement et au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée. Un accusé de réception de votre demande de réservation vous sera envoyé ainsi que votre devis, comprenant la demande de versement d'arrhes équivalentes à 30% du montant de l'escale, à nous renvoyer avec la copie des papiers du bateau et de son attestation d'assurance en cours de validité. Dès réception de ces éléments, nous vous enverrons un email de confirmation de votre réservation.

Pour les bateaux supérieurs à 15m et inférieurs à 25m

La demande doit se faire par email au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Un accusé de réception de votre demande de réservation vous sera envoyé ainsi que votre devis, comprenant la demande de versement d'arrhes équivalentes à 50% du montant de l'escale, à nous renvoyer avec la copie des papiers du bateau et de son attestation d'assurance en cours de validité. Dès réception de ces éléments, nous vous enverrons un email de confirmation de votre réservation.

Pour les bateaux entre 25m et 40m

La demande doit se faire par email au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Un accusé de réception de votre demande de réservation vous sera envoyé ainsi que votre devis, comprenant la demande de versement d'arrhes équivalentes à 100% du montant de l'escale, à nous renvoyer avec la copie des papiers du bateau et de son attestation d'assurance en cours de validité. Dès réception de ces éléments, nous vous enverrons un email de confirmation de votre réservation.

Pour les bateaux ayant une réservation à l'hôtel

La demande se fait par email au plus tard 15 jours avant la date d'arrivée du bateau. Un accusé de réception de votre demande de réservation vous sera envoyé ainsi que votre devis, comprenant la demande de versement d'arrhes équivalentes à 30% du montant de l'escale, à nous renvoyer avec la copie des papiers du bateau et de son attestation d'assurance en cours de validité. Dès réception de ces éléments, nous vous enverrons un email de confirmation de votre réservation.

À NOTER

La demande de réservation ne sera confirmée qu'après réception : des arrhes, d'une copie des papiers officiels du bateau (francisatation et assurance). Ces frais de réservation resteront acquis par le port en cas de non venue du bateau. La réservation ne signifie pas l'attribution d'une seule place durant le séjour, en fonction des disponibilités et des aléas météorologiques, la capitainerie est en droit de vous déplacer sur un nouveau poste.

En cas de mauvaises conditions météo, le port se réserve le droit de ne pas prendre de réservation.